



ASSOCIATION « L'EBENE »  
<http://www.ebene973.org>

# Etablissement et Service d'Aide par le Travail-Ebène

DURABILITE

S  
O  
L  
I  
D  
A  
R  
I  
T  
E



DIGNITE

R  
E  
S  
P  
O  
N  
S  
A  
B  
I  
L  
I  
T  
E

## Livret d'accueil Livret d'accueil

Etablissement et Service d'Aide par le Travail - N° 909 Route de Trou Biran - 97300 Cayenne  
Tel. 05 94 31 60 51 - Fax. 05 94 31 32 27  
[catebene@orange.fr](mailto:catebene@orange.fr)

Etablissement et Service d'Aide par le Travail



*L'équipe de l'Esat-Ebène*

*Vous souhaite*

*La bienvenue*



A l'ESAT EBENE, un professionnel sera toujours présent pour  
répondre à vos questions ou à vos inquiétudes:  
n'hésitez pas à le solliciter.

## À qui est ce livret ?

**Remis le .....**

**Ce livret d'accueil appartient à**

.....

**Qui intègre l'ESAT « EBENE » le...../ ..... / .....**

**En atelier : .....**

**Les moniteurs (trices) de cet atelier sont:**

⇒ .....

⇒ .....

⇒ .....

⇒ .....

**Tes référents seront : .....**

# Le Conseil d'Administration

## Le Président

M. FLERET Alex



## Le Vice-Président

M. BAAL Patrick

## Les Membres

M. BERNARD Alex

Mme BRINGTOWN Arlette

M. HIERSO Michel



Mme NEMOR George

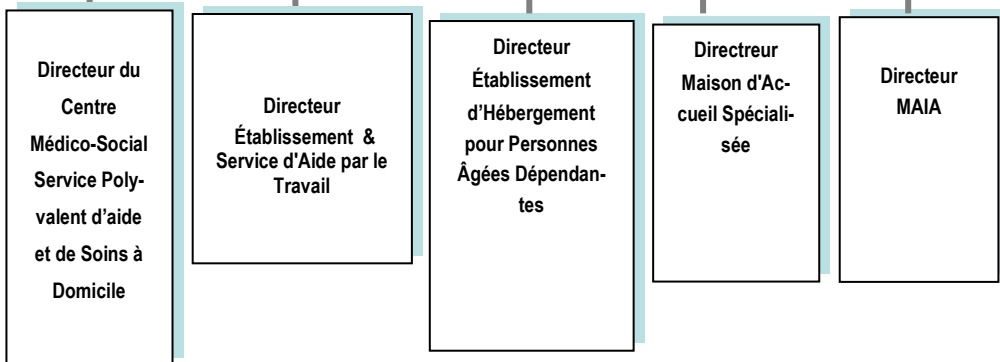
## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le Siège EBENE

Directeur Général

Directrice des Ressources Humaines

Directeur Administratif et financier



## Les valeurs de l'Association

*Dignité - Solidarité - Responsabilité - Durabilité*

# POURQUOI UN ESAT ?

Le préambule de la Constitution de 1946 indique :

chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi(...) tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence ».

## Les personnes concernées

Pour être accueilli à l'ESAT , vous devez présenter les caractéristiques suivantes:

- ⇒ Avoir au moins 20 ans
- ⇒ Avoir une capacité de travail inférieure à un tiers de la capacité de gain ou de travail d'une personne valide et avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques.
- ⇒ Être orienté par la **CDAPH** : **C**ommission des **D**roits et de l'**A**utonomie des **P**ersonnes **H**andicapées.

Avant d'intégrer l'ESAT « EBENE », vous étiez soit:

- ⇒ en IME (Institut Médico Educatif),
- ⇒ dans un établissement Médico-Social
- ⇒ en famille,
- ⇒ dans un autre ESAT .
- ⇒ Peut-être êtes vous dans l'une ou l'autre de ces situations: ouvriers atteints de plusieurs types d' handicap.

Nous établissons une convention avec votre structure sur laquelle la période de stage sera clairement définie ainsi que les objectifs du stage et les modalités d'accueil.

**L'ESAT « EBENE » vous accueille** si vous êtes plus particulièrement atteints de :

- ⇒ déficience intellectuelle légère et moyenne,
- ⇒ de troubles associés de la personnalité et du comportement.
- ⇒ de maladies mentales (stabilisées avec suivi médical)
- ⇒ de déficience auditive

Nous accueillons des travailleurs en situation de handicap à temps plein ou à temps partiel selon les capacités de chacun et des modalités fixées dans le contrat de soutien et d'aide par le travail.

Les bénéficiaires résident principalement dans les communes voisines. Certains sont sous tutelle ou sous curatelle (Etat ou familiale)

Avant toute admission, une rencontre est prévue avec le service d'accompagnement Socio-Educatif, vous devez vous munir :

- ⇒ De votre notification MDPH,
- ⇒ D'un CV,
- ⇒ D'une lettre de motivation.

Dés que possible, vous êtes convoqué (e) afin d'accéder à une période de stage

Pour garantir la mise en place de son projet d'établissement, l'E-SAT-EBENE s'est dotée d'une équipe pluridisciplinaire, une équipe de Direction, d'un Service Administratif et Commercial

## Un Service d'accompagnement Socio-Educatif

chargé de la mise en œuvre des actions éducatives et médico-sociales liées au projets d'accompagnement personnalisés.

# VOUS

## Le Médecin psychiatre

Intervient en ce qui concerne votre accompagnement à la santé.

mise en place de soins, prises en charges spécifiques, etc...

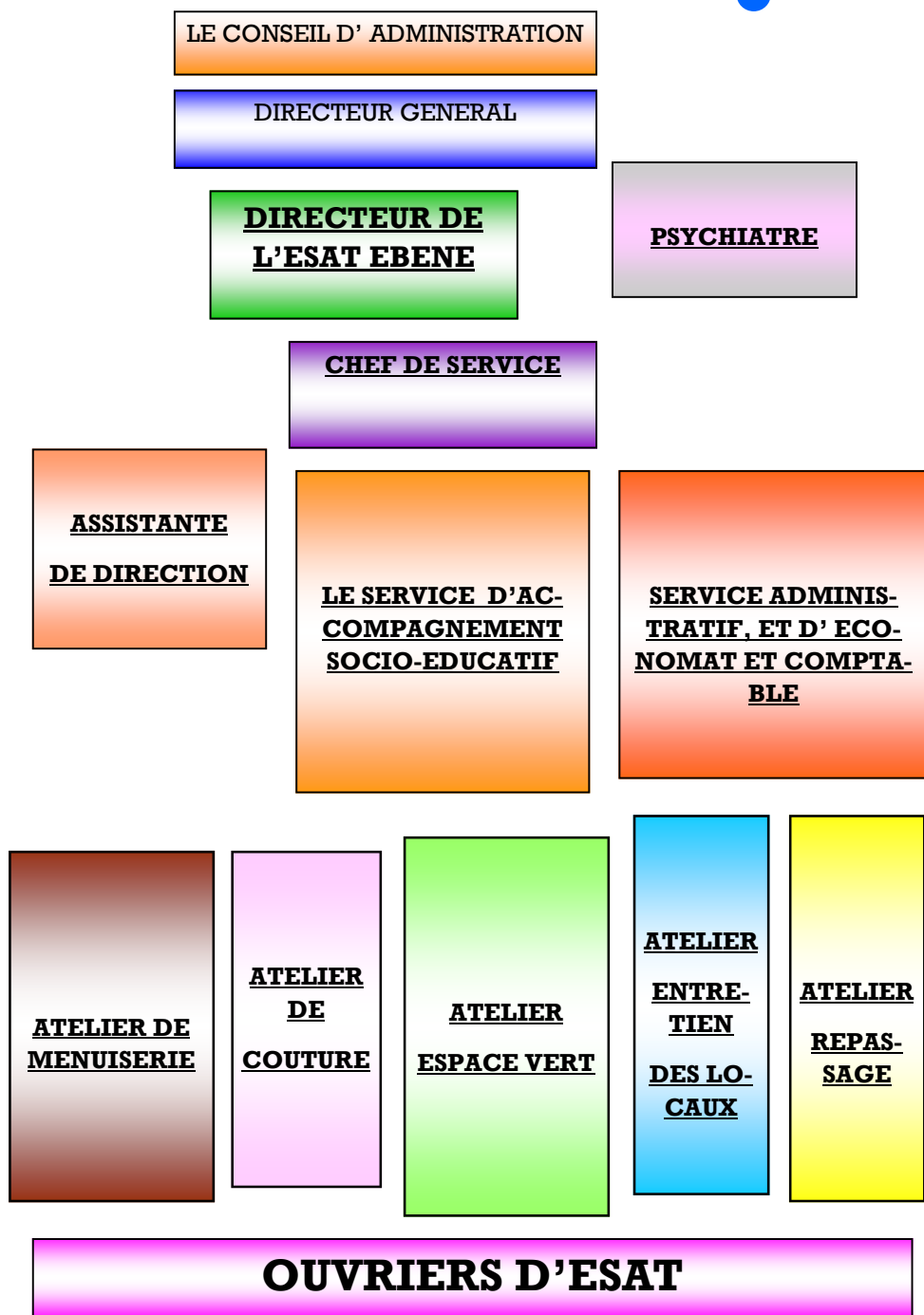
Ce dernier peut vous recevoir sur simple sollicitation ou celle de l'équipe.

## Une équipe de Moniteurs d'atelier

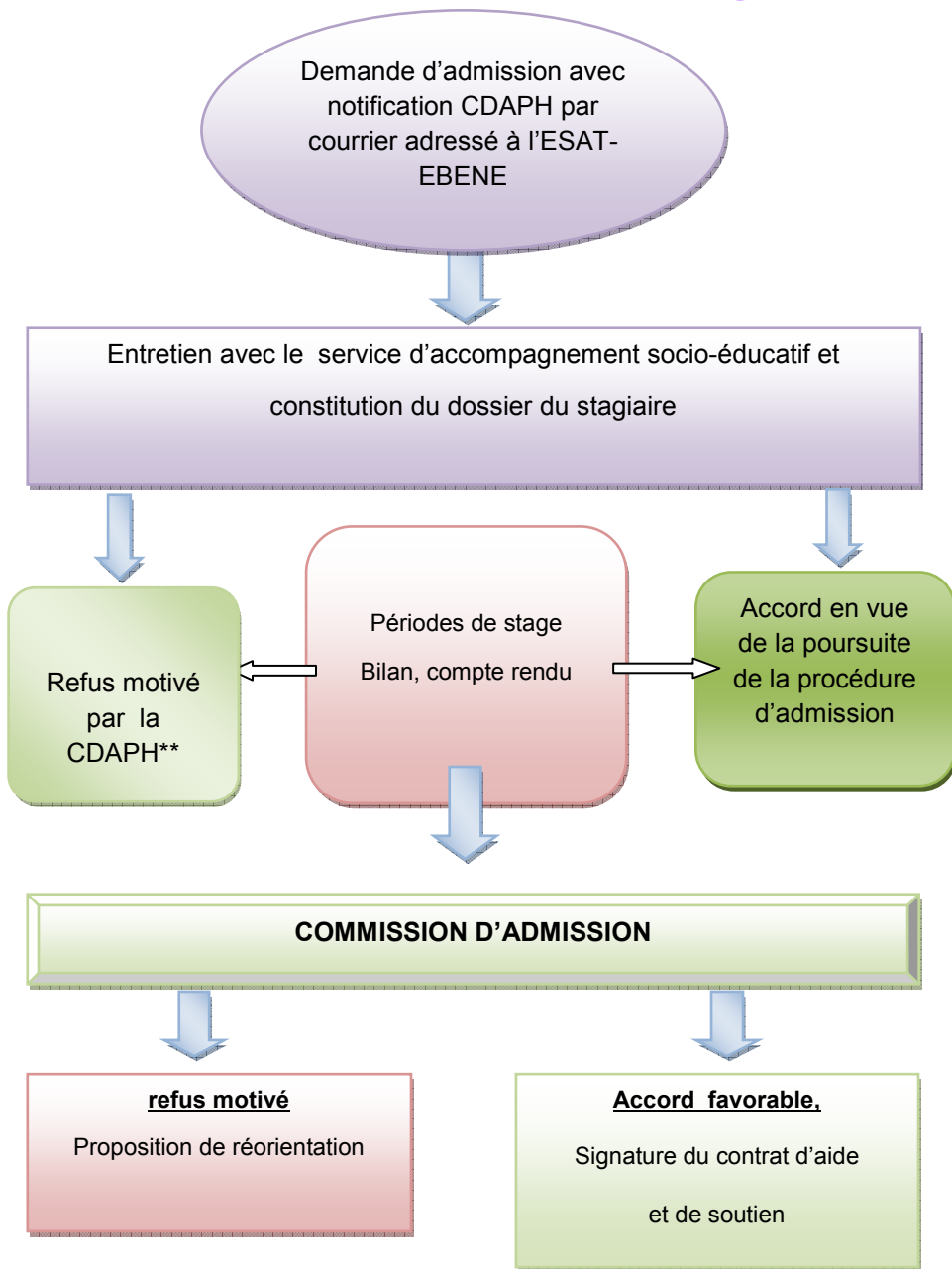
Expérimentée met à votre service, son savoir faire. Pour cela, les moniteurs disposent d'outils divers : encadrement technico-éducatif, formations, grilles d'évaluation, en référence à votre projet accompagnement.



# ORGANIGRAMME

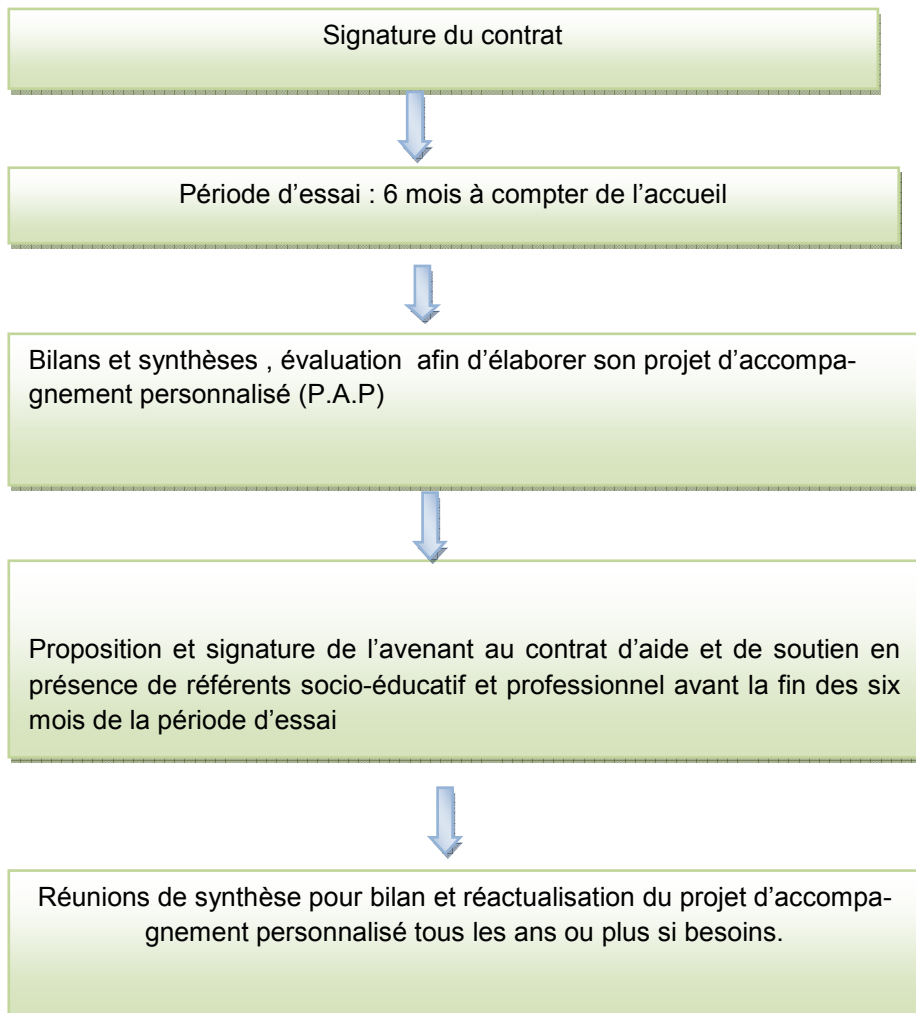


# QUI ORIENTE A L'E.S.A.T EBENE



## Parcours du Travailleur

Le parcours du Travailleur Handicapé à l'ESAT-EBENE depuis l'admission jusqu'à la conception de son projet.



## Période d'essai :

L'entrée en période d'essai démarre le jour de la signature du contrat de soutien et d'aide.

A cette occasion, le présent livret d'accueil et ses annexes vous sont remis.

A l'issu de cette période de 6 mois renouvelable 1 fois, un rapport est envoyé à la MDPH pour confirmer ou infirmer votre place au sein de l'ESAT EBENE.

### Le contrat de soutien et d'aide par le travail

La personne accueillie à l'ESAT « EBENE » doit signer (avec l'établissement) un contrat de soutien et d'aide par le travail qui définit les droits et les obligations réciproques des parties, concernant les activités à caractère professionnel et la mise en œuvre du soutien médico-social ou éducatif afférent.

## Un accompagnement adapté

L'objectif de l'ESAT EBENE est de vous accompagner dans vos projets personnels par :

la mise au travail

l'apprentissage des gestes professionnels

la formation liée à chaque atelier

la mise en place d'activités de soutien (information, prévention, formation).

Accompagnement à la vie sociale (démarches administratives, droits sociaux, suivi médical).

Promotion à la citoyenneté

# LES ATELIERS

Des moniteurs d'atelier vous accompagnent dans les activités professionnelles.



## ATELIER DE REPASSAGE AUX

Effectue le repassage de clients réguliers. Assure aussi des dépannages (repassage) à la demande.



## ATELIER ENTRETIEN DES LOCAUX

Réalise l'entretien des locaux des entreprises, Administrations et Associations



## ENTRETIEN ESPACE VERT

Entretient la pelouse de particuliers, Entreprises, Administrations et Associations

## COUTURE

Confectionne des vêtements de tous genres et réalise des travaux de retouche pour des particuliers et des entreprises



## MENUISERIE

Réalise divers travaux de menuiserie et d'ébénisterie selon les modèles fournis par la clientèle dans des délais raisonnables.



# Accompagnement Socio-Educatif



Découverte des communes

Exposition vente



Ces soutiens peuvent consister en diverses activités.

Il peut s'agir d'organisation de loisirs, d'activités sportives, d'ouverture sur l'extérieur...

## Des Formations Adaptées



Danse

Partage de différents mets culinaires



Partage de Moments conviviaux



## Mes aussi d'autres types d'activités

**MISE SOUS PLI ET CONDITIONNEMENT** : est une activité ponctuelle qui consiste à la mise sous pli de documents divers et l'étiquetage de courriers, brochures et revues etc., pour différents organismes de la place privés et administratifs.



### Les travaux occasionnels

Ces travaux, réalisés pour différentes entreprises représentent une diversité dans le savoir-faire et nécessitent une capacité d'adaptation assez rapide aux tâches proposées.

### Les mises à disposition en entreprise

Les ouvriers de l'ESAT ayant une bonne autonomie et désirant travailler à l'extérieur dans une entreprise ordinaire peuvent réaliser leur projet par le biais de la mise à disposition.

L'accompagnement éducatif est alors organisé afin de faciliter l'insertion.



### NOS HORAIRES :

**7 heures à 14 heures tous les jours**

**Et de 7 heures à 12 heures les vendredis**

(Pause 1/2 heure de 10 H00 à 10H30 : Prévoyez votre collation)



### LES TRANSPORTS



Vous pouvez venir en taxi, en ambulance ou par vos propres moyens ou encore par notre transporteur fidèle partenaire depuis 22 ans.

**SMTC 3**



**LA REMUNERATION** : Toute personne admise à l'ESAT « EBENE » a droit à une rémunération garantie appelée Garantie de Ressource versée par l'établissement qui tient compte du caractère à temps plein ou à temps partiel de l'activité qu'il exerce. Elle est versée dès l'admission, cette rémunération est égale à 55% du smic. Chaque personne reçoit une feuille de paie mensuelle.



### **L'Allocation Adulte Handicapé - AAH**

Elle est calculée et versée par la Caisse d'Allocation Familiale. Elle vient en complément de la rémunération décrite ci-dessus.

### **PARTICIPATION FINANCIERE**

Une participation financière peut être demandée pour les activités extraprofessionnelles



## **Le Conseil de la Vie Sociale à l'ESAT Ou Groupe d'Expression**

\* \* \* \* \*

Est une instance officielle qui se réunit 3 fois dans l'année.

Elle est composée de représentants de travailleurs de l'ESAT, de parents, de personnels d'encadrement, et d'un membre du CA.

**Ce CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'ESAT :**

- L'organisation,
- Les activités,
- L'animation et les projets

## BIOGRAPHIE

### D'un homme d'exception

Né le 24 novembre 1919 à Cayenne, il est issu d'une famille modeste, il a été élevé par sa mère, à Saint-Laurent du Maroni, où ils se sont installés en 1921.

De 1924 à 1938, il poursuit à Cayenne, ses études, de l'école maternelle au Lycée.

En 1938, à trois mois de son baccalauréat, il abandonne ses études, faute de moyens suffisants et rentre à Saint-Laurent du Maroni, où il s'engage comme employé de commerce.

En Septembre 1939, il accomplit son devoir envers la Nation en s'engageant dans la guerre jusqu'en 1945 et est démobilisé Sergent de réserve.

A partir de 1945, il crée et développe la première entreprise de transports en commun reliant Saint-Laurent du Maroni à Mana, puis en 1952/1953/1954 la liaison Saint-Laurent Cayenne.

Homme de terrain, il conduisait ses cars.

Désireux de compléter ses connaissances, il prépare et acquiert une formation de déclarant en douane.

Parallèlement à ses activités professionnelles, il entame des études juridiques par correspondance



**Jean-Serge GERANTE**

**Président Fondateur de  
l'Association « L'EBENE »**

qu'il réussit pleinement et avec brio, en obtenant la capacité en droit et la licence.

Agent d'affaires, il plaide devant la juridiction de paix à compétence étendue de Saint-Laurent en représentant les parties.

En 1959, de retour à Cayenne, il occupe successivement les fonctions de :

- employé contractuel à la Préfecture de la Guyane,
- secrétaire administratif,
- chef de section puis,
- directeur de l'imprimerie départementale « Paul LAPORTE » pour une retraite bien méritée en 1983.

**ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ, IL LE  
SERA PAR SON ENGAGEMENT  
DANS LA VIE POLITIQUE:**

*Il est nommé 1<sup>er</sup> adjoint au Conseil municipal de Saint Laurent du Maroni, délégué à la gestion des travaux communaux de 1971 à 1973.*

*En 1977, il est élu Conseiller municipal de la Ville de Cayenne, 3<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'état civil et des affaires générales pendant 18 mois.*

*En 1983, Conseiller régional et 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil régional jusqu'en 1986.*

*Il abandonne ensuite ses activités politiques pour se consacrer entièrement à des activités sociales.*

*Eminent sportif, pratiquant le football, le volley-ball, la course à pied, le saut en longueur, il est fondateur de plusieurs associations sportives à Saint-Laurent du Maroni et à Cayenne.*

*Militant syndicaliste CGTIUTG, il fonde le premier Syndicat des Agents départementaux de la Préfecture de la Guyane.*



*En 1964, il est élu pour la première fois : Administrateur de la Caisse générale de sécurité sociale de la Guyane. Il le restera jusqu'en 1996 en occupant les fonctions de Vice-Président et de Président de 1975 à septembre 1996.*

*Nommé représentant de la CGSS au Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Cayenne depuis 1970, il prend l'initiative de proposer en 1972 la création d'un Comité de gestion des oeuvres sociales du Centre hospitalier de Cayenne et d'un Institut de formation et de perfectionnement dont il est le véritable artisan.*

**« Ce qui importe, ce n'est pas d'avoir beaucoup de connaissances, mais de mettre en pratique les connaissances que nous avons....»**



*En 1980, il crée l'Association « L'EBENE », afin de promouvoir des interventions de caractère social et médico-social en faveur des personnes âgées et des handicapés et cette association*

*depuis, a installé les structures suivantes :*

*Il s'implique intensément dans la gestion de ces structures en sa qualité de Président de l'Association.*

- ⇒ Un service de soins infirmiers à domicile (décembre 1980)*
- ⇒ Un service polyvalent de soutien à domicile (octobre 1986)*
- ⇒ Un club du 3<sup>ème</sup> âge (janvier 1989)*
- ⇒ Un centre d'aide par le travail - CAT (Avril 1989)*
- ⇒ Une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, MAPAD (juin 1997)*
- ⇒ Une maison d'accueil spécialisée - MAS (mai 1999)*

*Homme hors pair, la République a reconnu en lui une personnalité exceptionnelle puisqu'elle l'a décoré.*

*Chevalier du Mérite Social par décision ministérielle du 17 juillet 1958 pour services rendus aux Oeuvres sociales à Saint Laurent du Maroni ;*

*Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports par arrêté ministériel du 14 décembre 1970.*

*Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur au titre de la promotion du 1er janvier 1990, récompensant 40 ans de services civils et militaires et d'activités professionnelles.*

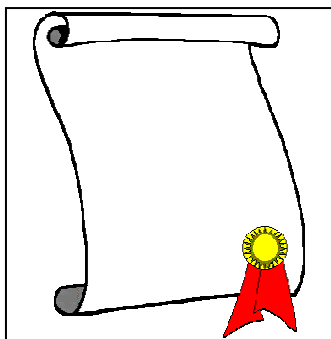
*Promotion au Grade de Chevalier de l'Ordre national du mérite au titre de l'année 1998 par décret du Président de la République.*

*Insigne de Compagnons de Melvin JONES décernée par le « LION'S CLUB INTERNATIONAL » en Novembre 2001*

**Il Décède le Samedi  
16 Février 2002**

**« Ce qui importe, ce n'est pas ce que nous faisons, mais comment et pourquoi nous le faisons....»**

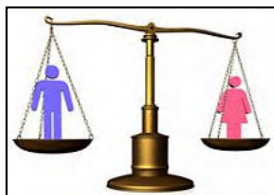
# Charte des droits et des libertés



## Article 1 : Principe de non-discrimination



**Tous différents !**



**Les mêmes droits pour tous !**



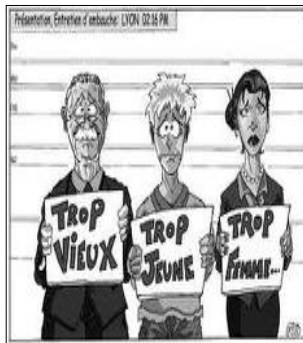
**Tous égaux !**



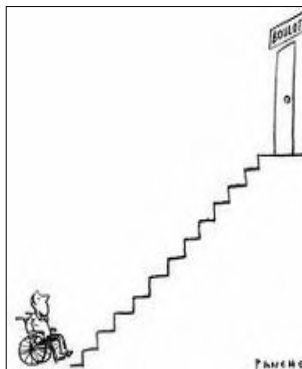
Chacun d'entre nous doit être accepté tel qu'il est.

Quelque soit son origine, son apparence physique, son orientation sexuelle, son handicap, son âge, ses opinions, ses convictions,...

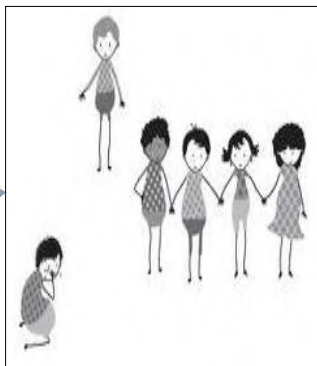
**Non !**



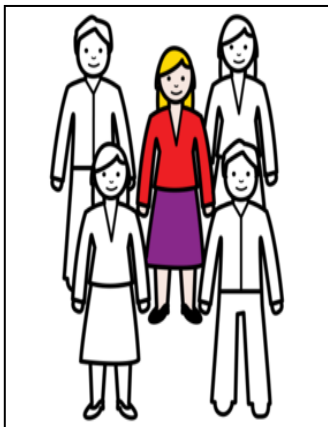
**Non !**



**Non !**



## Article 2 : Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté



**Etre entou-  
ré**

**et aidé**



**individuellement !**



La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté pos-



## Article 3 : Droit à l'information



**Le droit de savoir !**



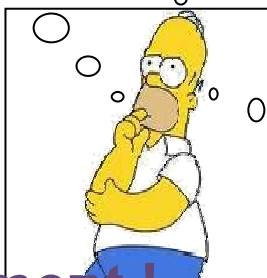
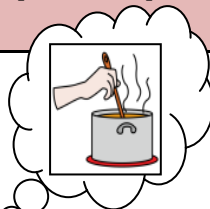
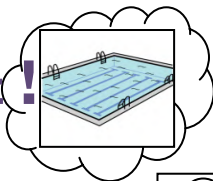
**L'accès  
aux informations !**



Toute personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée. La personne a accès aux informations la concernant.

# Article 4 : Principe de libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

**Avoir le choix !**



**Participer activement !**



**Avoir compris  
et être libre**



**d'accepter ou non !**

personne dispose du libre choix entre les prestations qui la concernent, elle doit en être informée en veillant à sa compréhension. La personne a également le droit à la participation active au sein de la

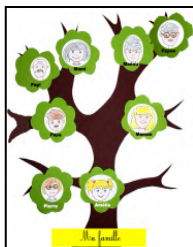
## Article 5 : Droit à la renonciation

Le droit de changer d'avis !



La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

## Article 6 : Droit au respect des liens familiaux



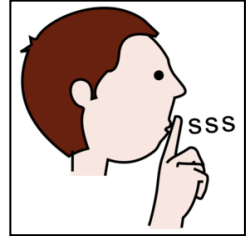
**La famille, c'est  
sacré !**



Favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice

## Article 7 : Le Droit à la protection

**Vos informations restent  
secrètes !**



**Droit à la protection, à la sécurité  
et à la santé !**

Respect de la confidentialité des informations concernant la personne accueillie dans le cadre des lois existantes.

## Article 8 : Le Droit à l'autonomie

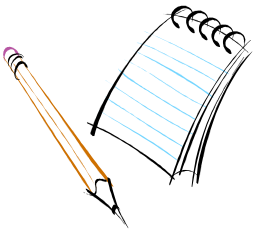
**Favoriser la capacité de se conduire  
soi-même !**



**Favoriser**

**l'autonomie !**

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice dont elle bénéficie, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement.



# L'ESAT-EBENE se situe

